



Institut für Essentielle
Psychotherapie EPT

Institut de
PSYCHOTHÉRAPIE ESSENTIELLE
Directeur: Wolfgang Erhardt
Eichkuhle 22, D-53773 Hennef
Tlf: +49 (0)2242/9175738
Fax: +49 (0)2242/915285
info@essentielle-psychoherapie.de
www.essentielle-psychotherapie.de

Contrat

Pour la formation francophone de 3 ans en Psychothérapie Essentielle est conclu le présent contrat de formation

entre

le psychologue clinicien Wolfgang Erhardt,

Eichkuhle 22, 53773 Hennef, en tant que directeur de l'Institut de Psychothérapie Essentielle,
ou le Dr Tilmann Borghardt en tant que directeur adjoint de l'Institut de Psychothérapie Essentielle,

et

Nom, prénom, adresse

1. L'Institut de Psychothérapie Essentielle, représenté par son directeur Wolfgang Erhardt, propose à partir du 29 Août 2023 une formation de 3 ans en Psychothérapie Essentielle, en partie au **KurHaus Titisee, Allemagne** et en partie au **Centre Culturel St Thomas, 2 Rue de la Carpe Haute, 67000 Strasbourg, France.**
2. La **formation** se compose de : **10 stages de 6 jours à Strasbourg et 2 stages de 7 jours à Titisee (soit un total de 74 journées de 6 h de formation minimum)**, soit **444 heures de formation**. Les dates sont : 1.) **29.08 au 03.09.2023** à Strasbourg, 2.) **16.01 au 21.01.2024** à Strasbourg, 3.) **12.03 au 17.03.2024** à Strasbourg 4.) **18.06 au 23.06.2024** à Strasbourg, 5.) **09.09 au 15.09.2024** à Titisee, 6.) **14.01 au 19.01.2025** à Strasbourg, 7.) **25.03 au 30.03.2025** à Strasbourg, 8.) **17.06 au 22.06.2025** à Strasbourg, 9.) **08.09 au 14.09.2025** à Titisee, 10.) **13.01 au 18.01.2026** à Strasbourg, 11.) **24.03 au 29.03.2026** à Strasbourg, 12.) **16.06 au 21.06.2026** à Strasbourg.
3. Les **stages** seront dispensés par les enseignant-e-s et superviseur-se-s indiqué-e-s, soit **Dr. Tilmann Borghardt, le psychologue clinicien Wolfgang Erhardt (directeur de l'institut), Dirk Frettlöh, et d'autres formateur-trice-s** désigné-e-s par l'Institut de Psychothérapie Essentielle. L'institut, représenté par son directeur Wolfgang Erhardt, décline toute responsabilité pour les frais éventuels causés par l'annulation imprévue d'un stage (hormis les frais de stage afférents).
4. Les participant-e-s **s'engagent à participer** aux stages prévus. Toute exception est soumise à l'accord préalable de l'institut ou du formateur. En cas de non-participation à un ou plusieurs stages, les frais de stage restent dûs.
5. Ce contrat de formation ne peut être **résilié** qu'en cas de force majeure, par exemple en cas de maladie grave. La demande de résiliation doit être effectuée par écrit. En cas de résiliation pour cas de force majeure, les frais de formation dûs jusqu'à réception de la demande de résiliation restent à payer. Les frais de formation des stages effectués jusque-là ne seront pas remboursés. En revanche, les frais de formation pour les stages non encore effectués ne seront alors pas dûs.
6. Les participant-e-s peuvent être exclu-e-s de la suite de la formation par le directeur de formation si leurs difficultés personnelles présentent un danger pour eux.elles mêmes ou qu'ils.elles empêchent le processus de formation. L'exclusion ne peut être prononcée qu'après accord des formateurs et des superviseurs. L'exclusion a pour conséquence la résiliation du présent contrat. Les frais de formation dûs jusqu'à l'exclusion restent à payer par le-la participant-e. Les frais de formation des stages effectués jusque-là ne seront pas remboursés. En revanche, les frais de formation pour les stages non encore effectués ne seront alors pas dûs.

7. Une fois la formation terminée, l'Institut de Psychothérapie Essentielle, représenté par son directeur Wolfgang Erhardt, remet aux participant-e-s une **attestation** de participation à la formation de 3 ans en Psychothérapie Essentielle.

8. Sur demande, les participant-e-s peuvent valider un **certificat** complet portant le titre « Thérapeute en Psychothérapie Essentielle », sous réserve des conditions suivantes :

- Participation à tous les stages
- Remise d'un mini-mémoire
- Réussite à l'examen oral
- Participation à au moins 36 entretiens de supervision qui peuvent être réalisés

soit en sessions individuelles avec les formateurs, tout thérapeute certifié ou tout référent (liste accessible sur le site)

soit en supervision de groupe animée pendant les semaines à Strasbourg

Les tarifs des entretiens :

- Sessions individuelles : 100 Euros pour 50 minutes (+ 20 Euros de frais de traduction en français si besoin). Une séance individuelle valide 1 entretien
- Supervision de groupe : le prix d'une session de supervision de groupe sera divisé par le nombre de participants. Environ 40-50 Euros (en fonction du nombre de participants) par personne pour une supervision de groupe de 3h. Étant entendu qu'une session de supervision de groupe de 3h valide 2 entretiens.

9. Si, en cas de force majeure, les participant-e-s n'ont pas assisté à un ou plusieurs stages, ils pourront tout de même recevoir leur **certificat**, sous réserve de présentation des qualifications requises

10. La participation à la formation est soumise au paiement des frais suivants :

10 sessions de 6 jours à Strasbourg : 930 € par session

2 sessions de 7 jours à Titisee : 1085 € par session

Soit un total de : 11 470 € (155 € par jour)

à régler au moins 4 semaines avant chaque session

Un acompte de 250 € est à régler à la signature du contrat. Il sera à déduire des frais

du premier stage et ne sera pas remboursable en cas d'annulation de la part du/de la participant-e.

En cas de paiement anticipé de l'ensemble de la formation avant le 28.02.2023, une remise de 10 % est accordée. Le montant total s'élève alors à 10323€ au lieu de 11470 €.

En cas de paiement anticipé de l'ensemble de la formation avant le 31.05.2023, une remise de 5 % est accordée. Le montant total s'élève alors à 10896€ au lieu de 11470 €.

En cas de paiement annuel anticipé, une remise de 2 % est accordée, soit 3747€/an à régler avant le 29.07.2023 pour la première année, le 1er Août 2024 pour la deuxième année et le 1er Août 2025 pour la troisième année .

Les frais de séances individuelles et de supervision sont à régler à l'institut ou au formateur après chaque session.

Les frais ainsi que l'acompte seront à régler par virement sur le compte suivant :

Institut de Psychothérapie Essentielle / dir. W. Erhardt, IBAN : DE25 3006 0601 0107 3821 03, BIC : DAAEDED (compte n°0107382103, Deutsche Apotheker- und Ärztebank, Düsseldorf, BLZ 30060601).

.....

Lieu, date

.....

Participant·e

Hennef, le

.....

Institut de Psychothérapie Essentielle

Représenté par son directeur Wolfgang Erhardt